

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO

BELGE

COMITE DE DIRECTION

PROCES - VERBAL

59ème séance

Samedi, 17 avril 1937, à 10 heures.

PRESENTS :

MM.	V.VAN STRAELEN,	Président
	A.RODHAIN,	Vice-Président
	M.Van den ABEELE,	Délégué de Monsieur le Ministre des Colonies
	R.BOUILLENNE	
	J.MAURY	
	A.ROBYNS	
	A.SCHOEP	
	H.SCHOUTEDEN	
	J.WILLEMS	Membres.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le Procès-Verbal de la 58ème séance, en date du 20 février 1937, est approuvé à l'unanimité.

DECISION 425.

DELEGATIONS AU VICE-PRESIDENT.

Le Président rappelle aux Membres qu'il est seul à pouvoir signer officiellement les lettres et autres documents établis par notre institution. Il serait désirable, qu'une autre personnalité, en l'occurrence le Vice-Président du Comité de Direction, ait délégué l'autorisation valablement à remplacer le Président en cas d'empêchement.

Le Comité se déclare d'accord pour que le Président délègue ses pouvoirs à Monsieur le Docteur A.ROD-HAIN, Vice-Président du Comité de Direction.

DECISION 426.

ORDRE DU JOUR ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE. RAPPORT ANNUEL
DE L'INSTITUTION.

La prochaine séance de la Commission Administrative est fixée au samedi 12 juin 1937, à 10 heures. Le texte du rapport annuel, qui sera soumis à la Commission Administrative, devant au préalable être établi par les Membres du Comité de Direction, ce dernier Collège décide que le projet de rapport sera envoyé à chacun de ses Membres. Les observations seront formulées par écrit et le texte du rapport, modifié en conséquence, pourra être annexé à l'Ordre du Jour de la XVI^{ème} Assemblée Générale. L'Ordre du Jour sera également approuvé par écrit par tous les Membres du Comité de Direction.

DECISION 427.

VOYAGE EN AFRIQUE DE MONSIEUR R. GUILLAUME, MEMBRE
DU COMITE FINANCIER.

Le Comité apprend que Monsieur R. GUILLAUME, Administrateur de la Banque du Congo Belge, et Membre de notre Comité Financier, s'est embarqué, le 4 mars dernier, à destination du Congo Belge. Le Président a autorisé cette personnalité à circuler gratuitement sur le territoire des Parcs Nationaux. Il lui a demandé d'examiner la comptabilité des stations d'Afrique. Monsieur J. P. HARROY, Secrétaire du Comité de Direction, actuellement Conservateur des secteurs méridionaux du Parc National Albert, assistera aux examens entrepris. Le Comité marque son entier accord sur ces décisions.

DECISION 428.

DEMISSION DE MONSIEUR P. VAN ZEELAND, MEMBRE DU COMITE
FINANCIER.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Monsieur P. VAN ZEELAND, demande d'être déchargé de ses fonctions de Membre du Comité Financier de notre institution, les devoirs de sa charge lui interdisant une collaboration fructueuse.

Monsieur le Ministre des Colonies a désigné, pour remplir ce mandat, Monsieur BAUDEWIJNS, Secrétaire de la Banque Nationale.
Il est décidé que la démission de Monsieur P. VAN ZEELAND sera inscrite à l'Ordre du Jour de la séance de la Commission Administrative.
D'autre part, notre institution continuera à adresser à Monsieur VAN ZEELAND, à titre personnel, ses publications.

CREDIT ACCORDE A MONSIEUR LE DOCTEUR SERGE FRECHKOP PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION POUR FAVORISER L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE.

Il est porté à la connaissance du Comité qu'à la suite de l'avis favorable qu'il avait formulé par sa décision 416 (58ème séance, 20 février 1937), le Conseil d'Administration de la Fondation a accordé à Monsieur le Docteur Serge FRECHKOP un crédit de CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, lui permettant d'entreprendre l'étude des Mammifères des Parcs Nationaux. Cette somme sera imputée sur les exercices 1937 et 1938.

DECISION 429.

DEMANDE DE MISSION ARCHEOLOGIQUE INTRODUITE PAR MONSIEUR J. BEQUAERT.

Monsieur J. BEQUAERT, ancien ingénieur de la Colonie, licencié en archéologie, a introduit une demande de mission au Parc National de la Kagera.
De sérieux indices montrent en effet qu'il serait intéressant d'entreprendre l'exploration archéologique de la région.
Monsieur BEQUAERT a remis à l'institution un programme de mission, qui a été étudié par Messieurs MAURY, ROBYNS, SCHOEP ET SCHOUTEDEN. L'avis des quatre rapporteurs est favorable.
La question de principe se pose d'établir si notre institution peut engager ses ressources pour une exploration archéologique, alors que ses buts immédiats sont la protection de la nature et la recherche des moyens aboutissant à la conservation de la faune et de la flore.
Mais il faut observer que l'exploration envisagée par Monsieur J. BEQUAERT est intéressante.
Toutefois, la somme demandée - 195.000 francs pour une période de dix mois - est trop considérable pour pouvoir être supportée par notre institution.
Il faut encore noter que le laps de temps prévu

par Monsieur BEQUAERT est insuffisant : son éventuel séjour au Parc National de la Kagera devant porter sur deux saisons sèches au moins.

A l'époque où tout travail serait impossible au Parc National de la Kagera, Monsieur BEQUAERT pourrait se rendre au Kasai. Une personnalité américaine, a, en effet communiqué à la Direction du Musée du Congo Belge à Tervueren, son désir de financer une exploration des grottes de la vallée de la Bushima.

Le Comité de Direction décide de formuler à l'égard de la demande de Monsieur BEQUAERT un accord favorable de principe.

Toutefois, ne disposant pas des fonds suffisants, il proposera à Monsieur BEQUAERT de solliciter une aide financière auprès d'institutions telles que l'INSTITUT ROYAL COLONIAL, LE MUSEE DU CONGO BELGE, etc.

Messieurs ROBYNS, RODHAIN et SCHOUTEDEN s'en occuperont pour saisir de la question l'INSTITUT ROYAL COLONIAL et le MUSEE DU CONGO BELGE.

DECISION 430.

MEMOIRE DE MONSIEUR LE DOCTEUR H. DAMAS.

Monsieur le Professeur BOUILLENNE fait part au Comité des modifications qu'il a fait apporter par Monsieur H. DAMAS au texte de son Mémoire, et offre de s'occuper de la mise en train de cette publication.

Les cartes annexées à ce travail étant de trop grand format, le Comité propose que Monsieur DAMAS se mette en rapport avec Monsieur MAURY, Directeur du Service Cartographique du Ministère des Colonies, où il pourrait se procurer des cartes toutes faites qu'il compléterait de ses données.

Le Président tient toutefois à faire quelques observations : Monsieur DAMAS n'a fait, sur place, aucun examen de plancton ni de gaz; ses collections se présentent dans un mauvais état de conservation. Enfin, au point de vue bibliographique, des précisions font défaut. Le Comité décide de supprimer le sous-titre indiqué par l'auteur, soit : " CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA PRODUCTIVITE DES LACS KIVU, EDOUARD et NDALAGA ". Le Comité décide de réaliser la publication du Mémoire de Monsieur le Docteur H. DAMAS, tel qu'il se présente actuellement, moyennant les retouches indiquées pour les cartes et le titre.

DECISION 431.

RAPPORT DU COMITE FINANCIER.

Le Comité marque accord sur le rapport déposé par le Comité Financier de l'institution, après un examen de la comptabilité de l'exercice 1936.

DECISION 432.

DON DE MONSIEUR PHILIPPS.

Il est porté à la connaissance des Membres que le Lieutenant-Colonel HACKARS, a reçu à Mutsora la visite de Monsieur et Madame Mac GRIGOR PHILIPPS, qui lui ont fait un don de CENT LIVRES STERLING destiné à l'aménagement du jardin de la station des secteurs septentrionaux. Ce don est accepté à l'unanimité.

DECISION 433.

DEMANDE DE SUBSIDE DU REVEREND PERE SCHUMACHER.

Il est porté à la connaissance du Comité que le Révérend Père SCHUMACHER est rentré en Europe. Ce religieux avait été chargé par l'African Society d'une étude sur les Pygmées du Congo Belge ; il avait également accepté de publier, sous les auspices de notre institution les nombreuses notes qu'il a rassemblées sur les Batwa du Parc National Albert.

Il s'est rendu à Vienne, où il suit à l'Université les cours d'anthropologie, d'ethnologie, d'africanistique, afin de pouvoir entreprendre ses publications avec toute la compétence voulue. Manquant de ressources le Révérend Père SCHUMACHER désire que l'Institut l'aide financièrement, pour lui permettre d'achever ses études. La somme demandée est d'environ 25.000 francs. Les Statuts de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge prévoient l'octroi de subsides permettant des études à l'étranger, pour l'exploration des Parcs Nationaux du Congo Belge.

La demande du Révérend Père SCHUMACHER étant recevable, le Comité décide, avant de se prononcer, de demander que son correspondant l'éclaire sur l'importance des notes dont notre institution serait amenée à entreprendre la publication.

AUTORISATION DONNEE PAR MONSIEUR LE GOUVERNEUR GENERAL RIJCKMANS A MONSIEUR E.GENVAL.

Il est donné lecture d'un télégramme par lequel Monsieur le Gouverneur Général de la Colonie autorise Monsieur E.GENVAL à filmer et le recommande au Conservateur du Parc National Albert.

L'institution a adressé à Monsieur le Gouverneur Général une lettre où étaient expliquées les décisions 389 (56ème séance), 396 (57ème séance) et 410 (58ème séance) du Comité de Direction, refusant à Monsieur GENVAL l'autorisation de prendre des enregistrements sur le territoire des Parcs Nationaux.

Il est souligné que Monsieur DENIS éprouve aux Etats-Unis, pour le placement de ses films, de sérieuses et décourageantes difficultés.

DECISION 434.

PROGRAMME DE MISSION DE MONSIEUR LE PROFESSEUR R. BOUILLENNE.

Monsieur le Professeur R. BOUILLENNE a adressé à l'institution un programme d'étude des feux de brousse au Parc National Albert. Ce programme a été soumis à Monsieur le Docteur W. ROBYNS.

Monsieur BOUILLENNE explique que son voyage au Congo aurait deux buts :

1°/ l'installation du laboratoire de la Station de Rutshuru.

2°/ l'étude des feux de brousse.

Si l'institution désire installer en Afrique un laboratoire, il faudrait, si la mission se plaçait dans le courant de l'exercice 1938, commander dès maintenant le matériel nécessaire.

Toutefois, il faut remarquer que les frais entraînés actuellement par les publications de l'Institut interdisent toute grosse dépense - en l'occurrence l'achat d'un matériel de laboratoire - pour quelques mois encore.

L'urgence de la question se trouvant de ce fait diminuée, le Comité décide de remettre son examen à une prochaine séance.

CONFERENCE DE KATWE.

Le Comité apprend que le Colonel H. HACKARS a adressé à l'institution un rapport détaillé sur la conférence tenue à KATWE, au début de l'année, et ayant pour but d'amener nos voisins ougandais à appliquer, sur le versant oriental du Ruwenzori, et dans les eaux britanniques du lac Edouard les mêmes mesures de protection que celles en vigueur sur le territoire belge. La conférence de Katwe a abouti principalement à la suppression de certaines pêcheries, et à la restriction du champ d'activité de celles qui sont maintenues.

Le compte-rendu de cette conférence sera transmis en communication à Monsieur le Docteur A. RODHAIN, que la question de la maladie du sommeil intéresse principalement.

CREATION D'UN PARC NATIONAL AU KATANGA.

Il est porté à la connaissance du Comité que le Lieutenant-Général A. TILKENS, Président du Comité Spécial

du Katanga, s'est rendu au Katanga en compagnie du Lieutenant-Colonel HACKARS, afin d'étudier la question de la création d'un Parc National.

Les limites du futur parc, telles qu'elles ont été établies par le Président du Comité Spécial du Katanga, sont différentes de celles qui avaient été soumises précédemment à notre institution. Il s'est avéré nécessaire d'exclure de ce territoire des régions fort peuplées. La nouvelle superficie est plus grande: les limites actuelles englobent une région d'aspects beaucoup plus variés.

DECISION 435.

Le Comité décide d'annuler sa décision n° 344 (52^e séance) et d'adopter les nouvelles limites, indiquées sur la carte annexée à une lettre du Lieutenant-Général TILKENS, en date du 7 avril 1937.

Il est donné lecture de cette lettre dont les autres points donnent lieu aux décisions suivantes :

DECISION 436.

La proposition de dénommer l'ensemble des Parcs Nationaux " PARC NATIONAUX ALBERT " n'est pas acceptée; le " PARC NATIONAL ALBERT " situé au Kivu est déjà universellement connu.

De plus, cette dénomination ne convient pas aussi bien à un ensemble de parcs.

DECISION 437.

La route dont la création à travers le futur Parc National est à l'étude, est excellente au point de vue touristique.

Au point de vue surveillance et conservation principalement, cette réalisation n'est pas à conseiller. Le Comité émet le vœu que cette route ne traverse pas le Parc National, mais passe à proximité de ce domaine.

PECHERIES DE LA SEMLIKI.

Le Colonel HACKARS a fait savoir à l'institution que la pêcheerie maintenue sur les bords de la Semliki sera supprimée si de nouveaux cas de maladie du sommeil apparaissent.

DECISION 438.

TAXES A PAYER PAR LES GUIDES ACCOMPAGNANT DES TOURISTES

Une lettre du Conservateur de Rutshuru relatant la visite au Parc National Albert d'un groupe de touristes conduits par un guide de l'Agence DUMOULIN, demande si les guides, étrangers à notre institution doivent

payer les taxes dont sont redevables les touristes.

Craignant les abus qu'une exception en faveur des guides pourrait occasionner, le Comité décide que ceux-ci paieront les mêmes taxes que les touristes.

DECISION 439. PARTICIPATION DU TOURING CLUB DU CONGO BELGE A L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CONDUISANT AU NYAMLAGIRA.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle le Conservateur de Rutshuru fait savoir que Monsieur met den ANCXT, Directeur du Touring Club du Congo Belge, a donné à notre institution une somme de mille francs, pour ses travaux d'amélioration d'une piste indigène située dans le Parc National Albert.

Le Comité considère que les clubs de tourisme, par l'aménagement de "sentiers", défigurent les sites naturels et nuisent à leur conservation.

De plus, nous ayant versé une somme - toute dérisoire qu'elle soit, - le Touring Club du Congo Belge pourrait se croire autorisé à s'en prévaloir pour retirer des bénéfices ou s'ingérer dans l'exploitation du tourisme dans les domaines de l'institution.

En conséquence, le Comité décide de refuser ce " don " et d'en faire opérer immédiatement le remboursement à l'institution dont il émane.

DECISION 440. LOCATION DE CHASSES ENVISAGEES PAR MONSIEUR met den ANCXT.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Monsieur met den ANCXT fait part au Conservateur de Rutshuru de son intention de proposer la location, à un futur " Syndicat des Chasses Coloniales " de terrains peuplés de gibier et situés en bordure des parcs nationaux.

Monsieur met den ANCXT demandant l'avis de notre institution, le Comité décide de répondre que la suggestion doit être examinée sous l'angle des droits indigènes.

DECISION 441. DROITS MINIERS DU COMITE LOCAL AU KIVU. STATION DE MUTSORA.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle le Département nous apprend que le Comité National du Kivu désire conserver ses droits miniers sur la parcelle dont l'incorporation au Parc National Albert a été demandée pour l'aménagement de la Station de Mutsora.

En conséquence, l'Arrêté Royal sanctionnant cette annexion mentionnera le maintien des dits droits.

Le Comité marque accord sur le maintien des droits miniers en faveur du Comité National du Kivu.

DECISION 442. INDUSTRIE HOTELLIERE.

Le Conservateur de Rutshuru a fait savoir que l'Hôtel de Ngoma a renoncé, par manque de personnel et de moyens de transport, à ravitailler les touristes visitant le Parc National Albert.

Notre institution serait-elle disposée à entreprendre elle-même le ravitaillement des visiteurs ?

Le Comité estime que, si dans un avenir encore éloigné, l'institution se trouvera dans l'obligation de fournir des vivres aux touristes, l'importance de la question n'est pas telle qu'il faille entreprendre cette organisation à l'heure présente.

VOYAGE DE MONSIEUR J.P.HARROY, SECRETAIRE DU COMITE DE DIRECTION.

Il est porté à la connaissance du Comité de Direction que Monsieur Jean-Paul HARROY est arrivé à Rutshuru le 10 mars 1937.

Au cours de son voyage, il a rassemblé une foule d'observations intéressantes, et a adressé à nos services de nombreux renseignements et précisions sur des questions d'un grand intérêt.

ACCIDENT SURVENU A MONSIEUR E.HUBERT.

Le Comité apprend que, par suite des fortes pluies, les routes du Kivu ont été très dangereuses ces temps derniers.

Monsieur HUBERT, conduisant la voiture de notre institution, a lui-même été victime d'un dérapage. Les conséquences de l'accident ont été sans gravité pour notre délégué aux visites ; quant au véhicule, il a été sérieusement endommagé.

DECISION 443. PRIX DE VENTE DES CARTES-VUES " PARC NATIONAL ALBERT ".

Les dix premières cartes-vues du Parc National Albert sont présentées aux Membres du Comité. Il en a été réalisé trois éditions : française, néerlandaise et anglaise. Ces cartes seront vendues, en Europe, à 0,30 francs - prix de gros, et, au détail, à 0,50 francs.

En Afrique, le public les obtiendra à 1,00 franc pièce. Le Comité se déclare d'accord sur les prix énumérés et décide de publier de nouvelles séries de cartes.

DECISION 444. BROCHURES POUR LE CERCLE AFRICAIN DU CENTRE.

Le " Cercle Africain du Centre " a demandé à notre institution de lui faire don de brochures qu'il destinerait

aux lauréats de ses concours coloniaux.
Les Membres du Comité se déclarent d'accord pour céder
à cet organisme dix exemplaires du manuel " ANIMAUX
PROTEGES " .

TIRES A PART DE LA CONFERENCE DONNEE PAR MONSIEUR LE
PROFESSEUR W.ROBYNS.

Monsieur le Docteur W.ROBYNS a adressé à notre institu-
tion cinquante tirés à part de sa conférence " LES
PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE " .
Ces publications sont destinées aux Membres du Comité de
Direction et de la Commission Administrative de l'Insti-
tut.

TIRES A PART D'UN ARTICLE DE MONSIEUR V.VAN STRAELEN.
INTRODUCTION AUX PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Le Président expose qu'il a rédigé pour la Société de
Biogéographie un texte traitant de la protection de
la nature, destiné à prendre place dans un ouvrage
publié par cette Société.
Le Comité décide de souscrire à deux cents tirés à
part de l'article du Professeur VAN STRAELEN, et de des-
tiner ces documents à la propagande en faveur de notre
institution.

COUVERTURE DES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Le Comité marque accord sur la teinte de la couverture
choisie par Monsieur le Professeur W.ROBYNS. Cette
couverture est destinée aux " ASPECTS DE VEGETATION "
et aux publications courantes de l'Institut.
Toutefois, les Membres émettent le voeu que les armoi-
ries de la Colonie y voisinent avec celles de la
Belgique.

La séance est levée à 12 heures 40'.

LE VICE-PRESIDENT



J.RODHAIN

LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN